

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du vendredi 4 janvier 2019

Le vendredi quatre janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de MONS, sous la présidence de Monsieur BANQUET Gérard, Maire.

Présents : Mesdames FRONTANAU Nelly, SEQUIER Carmen, VILLEMAGNE Alice, BOULARD Chrystelle, COMBE Karine, et Messieurs BANQUET Gérard, PASCAL Daniel, DANIEL Bernard, GORDOT Michel, SAUVAGE Daniel.

Absents excusés : BERTRAND Roger, MIDDIONE David

Pouvoirs : BERTRAND Roger à BANQUET Gérard

~~M.~~ Mme FRONTANAU Nelly a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du lundi 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Information : ANTEZAK Christian, AIRAL Vanessa et RICHE Yann ont démissionnés du conseil municipal ; Madame EL OKI Mireille et Monsieur ROYER Franck ont acceptés d'intégrer le conseil municipal

Ordres du jour :

Festival de la Meuh Folle 2019 :

Les élèves de l'école des Mines d'Alès organisent bénévolement un festival de musique les 5 et 6 avril prochains. Leur demande d'autorisation de coller des affiches sur la commune est accepté par l'ensemble des membres du conseil municipal. Un courrier leur sera adressé en leur demandant de bien vouloir retirer leurs affiches à la fin de leur manifestation.

SCS Services

Madame Peggy GARCIA, animatrice du cours de Pilate, nous a adressé un courrier pour nous informer de sa démarche en vue de créer une association pour cette activité et éventuellement pour une prise en charge des séniors de la commune. En conséquence la décision de lui prêter la salle principale du foyer jusqu'à fin mai 2019 est validée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Délibérations :

Sortie de la commune de Bouquet de la communauté d'Alès Agglomération :

Cette délibération décide d'accepter, en application de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le retrait de la commune de Bouquet au 1^{er} janvier 2020 de la Communauté Alès Agglomération, dans les conditions prévues par les délibérations C2018_10_24 du Conseil de Communauté en date du 13 décembre 2018.

Voté à l'unanimité

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Les dispositions générales des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, pour la durée de son mandat, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Voté à l'unanimité

Désignation des membres des commissions municipales :

La liste des commissions est présentée ce jour ; En raison de l'entrée de nouveaux élus, la liste des membres sera diffusée lors du prochain conseil municipal.

1°) APPELS D'OFFRES

2°) PERSONNEL - VIE SCOLAIRE - PETITE ENFANCE

3°) FINANCES - BUDGETS - IMPOTS LOCAUX - CADASTRE

4°) TRAVAUX - URBANISME - PLU - AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

5°) SPORT - JEUNESSE - FETES - CEREMONIE - ASSOCIATIONS - PREVENTION

6°) CULTURE - VIE CITOYENNE - PATRIMOINE

7°) COMMUNICATION

8°) CCAS

SYNDICATS

AVENE

(eau et assainissement collectif)

Titulaires : BERTRAND Roger, BANQUET Gérard

Suppléant : DANIEL Bernard, SAUVAGE Daniel

ELECTRIFICATION

Titulaire : BERTRAND Roger

Suppléants : BANQUET Gérard, DANIEL Bernard

DELEGATIONS DES ADJOINTS

1° Adjointe : VILLEMAGNE Alice PERSONNEL - VIE SCOLAIRE - PETITE ENFANCE

2° Adjointe : FRONTANAU Nelly CULTURE - VIE CITOYENNE - PATRIMOINE

3° Adjoint : DANIEL Bernard TRAVAUX – URBANISME – PLU – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

4° Adjoint : GORDOT Michel SPORT - JEUNESSE - FETES – CEREMONIE – ASSOCIATIONS - PREVENTION

DELEGATIONS DES CONSEILLERS

SEQUIER Carmen : VIE SCOLAIRE

BOULARD Chrystelle : PETITE ENFANCE

SAUVAGE Daniel : FINANCES – BUDGETS – IMPOTS LOCAUX – CADASTRE

PASCAL Daniel : COMMUNICATION

Voté à l'unanimité

Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :

Conformément aux articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le taux maximal de l'indice brut 1022 sera de :

Pour le Maire 43%

Pour les adjoints 16,50 %

Pour les Conseillers avec délégations 6% (dans l'enveloppe du Maire et des Adjointes)

Les crédits nécessaires sont inscrits au sous chapitre 6531 du budget communal

Voté à l'unanimité

Nomination des membres du CCAS :

Cette délibération est reportée

Nomination des membres du C.N.A.S. :

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) est un organisme paritaire et pluraliste, créé en 1967, qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles.

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, publiée au Journal Officiel du 21 février 2007 (article 71), en qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire, impose désormais, à toutes les collectivités territoriales et à leurs établissements publics, de mettre en œuvre, au bénéfice de leurs agents, des prestations de cette nature.

Pour faire suite au départ de Madame DURAND Céline, Madame SAUTEL Aurélie représentera le collège des agents. Madame SEQUIER Carmen est maintenue dans le collège des élus.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à vingt heures.

BANQUET Gérard
Maire de MONS

